

Conditions générales des concours promotionnels

En participant au concours, vous acceptez d'être lié par les présentes Conditions générales (ci-après, les « Conditions générales »). Le matériel promotionnel relatif au concours, y compris l'ensemble des informations sur la manière d'y participer, fait également partie des présentes Conditions générales. En cas de conflit entre les conditions mentionnées dans le concours et les présentes Conditions générales, ces dernières prévalent.

1. Informations générales

Nom et description du concours : OXO Christmas Giveaway

Pour participer, les abonnés doivent suivre @oxo.europe sur Instagram, commenter et liker le post.

Date d'ouverture des inscriptions : 7.12.2023

Date de clôture des inscriptions : 14.12.2023

Politique de confidentialité : <https://www.helenoftroy.com/privacy-policy/>

Conditions d'admission : Les participants doivent être âgés de 18 ans et plus et résider au Royaume-Uni, en France ou en Allemagne.

En commentant et/ou en mentionnant quelqu'un dans cette publication, les participants acceptent d'être automatiquement inscrits à ce concours promotionnel et de respecter les présentes Conditions générales.

2. DÉTAILS DU PRIX

Les prix :

Un lot comprenant :

- 1 x Shaker à cocktail OXO
- 1 x Passoire à cocktail OXO
- 1 x Doseur double à cocktail OXO
- 1 x Set de 2 bouchons extensibles pour bouteille de vin OXO
- 1 x Bouchon bec verseur OXO
- 1 x Pilon à cocktail OXO
- 1 x Bac à glaçon XL avec couvercle OXO

Date du tirage au sort : 15.12.2023

Annonce du/des gagnant(s) : le(s) gagnant(s) est/sont sélectionné(s) au hasard et sera/seront notifié(s) par l'Organisateur qui répondra au commentaire Instagram du/des gagnant(s) et/ou au message privé direct via son/leur compte Instagram dans les 30 jours suivant le tirage au sort. L'adresse e-mail de chaque gagnant sera demandée.

3. Livraison

Livraison du prix : les prix sont livrés par l'organisateur dans un délai de 60 jours à compter de la réception par l'organisateur des coordonnées complètes du/des gagnant(s).

4. Conditions générales

Les inscriptions doivent être reçues entre la date d'ouverture et la date de clôture des inscriptions.

La participation au tirage au sort est gratuite et sans obligation d'achat.

Les employés de l'organisateur ou ceux du groupe de sociétés organisatrices Helen of Troy, leur famille proche ou tout tiers directement associé au concours ne sont pas autorisés à participer.

Les inscriptions incomplètes, illégales, mal adressées ou tardives ne seront pas validées. Une preuve du respect des conditions de participation ne sera pas acceptée comme preuve de réception ou de participation. L'organisateur n'est pas responsable des inscriptions perdues, endommagées ou retardées en raison de problèmes techniques, de connectivité ou autres.

Une seule participation par personne. Les candidatures en bloc émanant d'entreprises, de groupes de consommateurs ou de tiers ne seront pas validées. Les participations multiples effectuées par une même personne à partir de différentes adresses e-mail, réseaux sociaux ou autres, ou à partir de la même adresse IP, ne seront pas validées.

Toute participation ne respectant pas les conditions de participation, ou contenant la propriété intellectuelle d'un tiers sans le consentement préalable du titulaire des droits, ou contenant un langage ou des images injurieux, inappropriés, offensants ou obscènes sera disqualifiée. Voici quelques exemples de langage/images considérés comme inappropriés, offensants ou obscènes (liste non exhaustive) : tout message/image contenant (a) des jurons ; (b) des commentaires ou des actions qui semblent discriminatoires à l'égard d'une personne, d'une entreprise ou d'un groupe d'individus, par exemple des commentaires de nature raciste, sexiste ou homophobe ; (c) des insinuations sexuelles, un langage ou des actes sexuels, des actions ou des gestes à caractère sexuel ; (d) la promotion de toute activité illégale telle que la consommation de drogues ; (e) tout message ressemblant à une publicité ou une sollicitation d'achat ; et (f) tout matériel (écrit ou visuel) qui se rapporte directement ou indirectement aux marques concurrentes de l'organisateur ou qui montre une quelconque intention de promouvoir une marque autre que la marque de l'organisateur.

5. Remise du prix et disqualification

Les prix sont remis tels que mentionnés et « EN L'ÉTAT », ils ne sont pas transmissibles et ne peuvent être remplacés ou échangés contre un autre prix ou contre leur valeur numéraire. L'organisateur se réserve le droit de substituer un prix

de valeur égale ou supérieure au cas où le prix sélectionné ne serait pas disponible pour quelque raison que ce soit.

Un gagnant renonce à son prix et l'organisateur se réserve le droit de sélectionner au hasard un autre gagnant dans les cas suivants :

(a) dans les 15 jours suivant la notification de l'organisateur, si un gagnant ne répond pas ou ne fournit pas ses coordonnées d'expédition complètes ou (b) si un prix est refusé ou renvoyé à l'expéditeur ; ou (c) si une participation est invalide ou si un participant est disqualifié ou enfreint les présentes Conditions générales.

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier, à son entière discrétion, un participant ou un gagnant qui pourrait jeter le discrédit sur l'organisateur.

L'organisateur disqualifiera toute participation qui n'a pas respecté et/ou enfreint les présentes Conditions générales.

Le nom du/des gagnant(s) peut être obtenu en envoyant une enveloppe timbrée et adressée dans les 4 semaines suivant la date du tirage au sort à l'organisateur.

6. Activité promotionnelle relative au tirage au sort

En participant au tirage au sort, tous les participants et gagnants acceptent de participer à toute activité promotionnelle liée au tirage au sort, ce qui peut inclure les renseignements, la voix, l'image et le nom des participants à des fins publicitaires (dans tous les médias, imprimés ou en ligne, y compris les sites Internet, les réseaux sociaux ou les sites Internet de détaillants tiers) et dans la publicité, les supports marketing ou promotionnels (qu'ils soient ou non liés au tirage au sort) gratuitement, sans compensation supplémentaire ni avis préalable.

7. Informations personnelles

L'organisateur se réserve le droit de disqualifier les participants qui ont fourni des données et/ou des informations personnelles fausses, inexactes ou trompeuses.

Toute information personnelle partagée par les participants avec l'organisateur (y compris le nom, l'adresse, l'e-mail, le profil de réseau social ou d'autres données) sera conservée en toute sécurité et utilisée uniquement conformément à la politique de confidentialité de l'organisateur et aux présentes conditions. En s'inscrivant au tirage au sort, les participants acceptent que leurs informations soient utilisées par l'organisateur et ses fournisseurs aux fins de gestion du concours. L'organisateur peut contacter les participants par e-mail, courrier postal, téléphone, SMS ou d'autres moyens en rapport avec le concours, mais il n'enverra aux participants aucune communication commerciale à moins que les participants n'y aient consenti.

8. Conditions relatives aux réseaux sociaux

En participant au tirage au sort, les participants sont liés par les présentes Conditions générales, les conditions d'Instagram, la politique de confidentialité d'Instagram et les conditions d'utilisation de l'API d'Instagram, et doivent les avoir acceptées. L'organisateur se réserve le droit de disqualifier toute participation n'ayant pas respecté et/ou ayant enfreint la Déclaration des droits et responsabilités de Instagram.

9. Conditions supplémentaires

L'organisateur se réserve le droit, à sa discrétion, de modifier ou de renoncer à l'une des présentes Conditions générales, ou de suspendre ou d'annuler le tirage au sort à tout moment, en cas de circonstances imprévues ou échappant à son contrôle raisonnable (notamment des pratiques frauduleuses ou trompeuses, suspectées ou avérées, ou d'autres violations des présentes Conditions générales).

Le droit anglais/suisse s'applique et seuls les tribunaux anglais/suisses sont compétents pour toute procédure liée à ce concours.